

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE DE LA PLATEFORME **PARCOURS Privé**

PREAMBULE

Créée à l'initiative de la Fédération Nationale de l'Enseignement Privé, la plateforme « **PARCOURS Privé** » a pour objectif de recenser l'ensemble des formations de niveau bac à Bac+8 dispensées dans les établissements supérieurs de la branche de l'Enseignement Privé Indépendant.

PARCOURS Privé vise à mettre à disposition, principalement des lycéens, des étudiants et de leurs familles, toutes les informations nécessaires pour rentrer en relation avec les personnes responsables des formations dans les écoles afin de construire ensemble un choix d'orientation en vue de leur inscription dans une formation de l'enseignement supérieur privé indépendant.

La plateforme a pour objectif de les informer des caractéristiques des formations (attendus, critères généraux d'admission, contenus, organisation, débouchés ...) pour favoriser à terme leur insertion dans l'emploi en lien avec les attentes du monde économique.

I. OBJET

La présente charte a pour objet de définir les principes et les règles de fonctionnement communs à l'ensemble des établissements d'enseignement et de formation qui participent à la plateforme **PARCOURS Privé**. Ces règles de fonctionnement visent à garantir la liberté d'accès, la transparence, la non-discrimination, l'égalité de traitement des futurs étudiants et l'équité dans l'accès à l'information sur les offres de formation de l'enseignement privé indépendant.

Les dirigeants et les directeurs des établissements dont l'offre de formation est présente sur cette plateforme, s'engagent, par une signature enregistrée, à respecter les valeurs et les règles définies dans la présente charte.

Ils s'engagent notamment à présenter une offre éducative qui respecte les valeurs de **PARCOURS Privé** :

TRANSPARENCE

Les écoles s'engagent à fournir une information claire, exacte, et vérifiable de leur offre de formation et à s'assurer de la mise à jour régulière des informations mises sur **PARCOURS Privé**.

Elles doivent également communiquer l'ensemble des éléments pédagogiques, réglementaires et financiers à tout demandeur d'information et, en cas d'inscription, à les formaliser par une relation contractuelle. Les écoles doivent délivrer un enseignement de qualité en conformité avec les objectifs éducatifs et pédagogiques affichés.

ETHIQUE

PARCOURS Privé considère que la transmission de valeurs humanistes passe par l'éducation et l'enseignement ; les écoles présentes sur **PARCOURS Privé** attestent que cette exigence éthique est partagée par leurs personnels d'encadrement et leurs équipes pédagogiques.

Les écoles se doivent de veiller à ce qu'aucune discrimination ne puisse être faite entre les élèves, les étudiants ou les apprentis, et à garantir le plein exercice de leur liberté de pensée, d'expression ou de comportement dans le cadre de la loi et dans les seules limites exigées par la sécurité, l'hygiène ou le bon déroulement des enseignements.

OUVERTURE

PARCOURS Privé, et plus largement, la branche professionnelle de l'enseignement privé indépendant, est attaché à la pluralité des approches éducatives et accueille en son sein des écoles et des établissements développant des pédagogies multiples, des rythmes variés et des cultures différentes, adaptés à la diversité des attentes de chacun. **PARCOURS Privé** s'attache à refléter cette pluralité, afin que les élèves, les étudiants, les apprentis et leurs familles puissent choisir librement leur formation.

PROFESSIONNALISME

La mission pédagogique de chaque établissement est de contribuer au développement du potentiel individuel et collectif de ses élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires. Les écoles présentes sur **PARCOURS Privé** doivent ainsi s'assurer, pour chacun des enseignants et intervenants professionnels, de leurs compétences et de leur capacité à enseigner et du respect des dispositions réglementaires prévues par le Code de l'Education ainsi que celles de la Charte de **PARCOURS Privé**.

ACCOMPAGNEMENT

Les écoles présentes sur **PARCOURS Privé** s'engagent à accorder le temps nécessaire à l'écoute, au conseil et à l'accompagnement, de leurs futures recrues puis de leurs élèves, étudiants ou apprentis, dans le but de déterminer si la formation souhaitée répond aux besoins spécifiques du candidat, en vue d'assurer son épanouissement et sa réussite sur le plan individuel, professionnel et social.

II. PRINCIPE DE LA CHARTE

Cette charte **PARCOURS Privé** est une convention sur des valeurs communes et partagées à respecter, constituée d'un ensemble de droits et devoirs concrets et applicables, règle fondamentale destinée à tous les utilisateurs et administrateurs de la plateforme.

A. UNE INFORMATION LISIBLE ET IDENTIQUE POUR TOUS

Les établissements proposant des formations sur **PARCOURS Privé** fournissent aux administrateurs de la plateforme, une présentation de leurs caractéristiques, qu'il s'agisse de leur(s) établissement(s) ou campus, de leur(s) programme(s), sur les fiches ou pages dédiées. Ils s'assurent

de l'exactitude, de la qualité et de la lisibilité des informations communiquées pour faciliter la compréhension des visiteurs de ladite plateforme.

➤ Informations communiquées par les établissements

Pour chaque formation, les établissements délivrent tout élément utile pour l'information et l'orientation des visiteurs, tels que les contenus et l'organisation des enseignements, les modalités de sélection par niveau d'entrée, les dispositifs de réussite, les débouchés professionnels, le nombre de places proposées, les modalités d'enseignement, les labels/certifications/reconnaisances obtenus, et d'une manière générale tous les renseignements demandés par la plateforme.

Les établissements s'engagent à ne faire figurer que des formations réellement existantes sans mentions erronées de leur programme.

➤ Informations communiquées par la plateforme **PARCOURS Privé**

Pour chaque formation, **PARCOURS Privé** fait apparaître sur le site tous les éléments saisis par les établissements, sans ajout ou suppression (sous réserve de l'exactitude des informations renseignées et dans la limite du nombre de caractères acceptés dans les champs).

Sont donc mises à disposition des visiteurs de la plateforme les informations fournies et saisies par les établissements pour la mise à jour des données et supports (images, vidéos, documents, programmes, etc.).

B. RESPECT DES ENGAGEMENTS

Les informations et données saisies mises à disposition des visiteurs ne doivent en aucune manière être fausses ou présentées de manière à induire en erreur les internautes.

Tout manquement au respect des valeurs et des engagements d'un établissement sur les informations fournies peut amener la FNEP à revoir les conditions de présence de celui-ci sur la plateforme **PARCOURS Privé**, voire à son exclusion.

C. RESPECT DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Les établissements référencés sur **PARCOURS Privé** s'engagent à respecter les règles de fonctionnement de la plateforme telles que définies par la présente charte notamment :

- le calendrier de paramétrage et de mise à jour des fiches établissement(s), formation(s), contact(s) et évènement(s) ;
- l'exactitude des informations et données saisies par les administrateurs des établissements présents sur ladite plateforme ;
- chaque établissement s'interdit d'afficher sur la plateforme des formations non existantes ou au libellé trompeur ;
- la lisibilité ou la clarté des informations renseignées sur la plateforme ;
- le référencement par la Marque de l'ensemble des campus (y compris ceux qui sont « affiliés » c'est à dire les établissements partenaires qui communiquent sous la Marque de l'école) ;
- la qualité de traitement des demandes d'informations ou de mise en relation des visiteurs vis-à-vis des établissements ou formations de leur choix ;
- le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement des demandes ;
- l'usage ou le traitement des coordonnées des visiteurs de **PARCOURS Privé** transmises aux établissements, selon les mesures de précaution prévues par le RGPD (règlement général sur la protection de données) de manière à garantir la protection de l'intégrité et de la confidentialité des données personnelles des internautes.

D. NON-DISCRIMINATION, EGALITE DE TRAITEMENT, EQUITE ET TRANSPARENCE

PARCOURS Privé est fondée sur des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement des visiteurs, d'équité et de transparence dans le traitement des demandes d'informations et/ou de mises en relation. Ces principes, dont le comité éthique de la FNEP vérifie la bonne application, permettent de garantir que la plateforme **PARCOURS Privé** est mise en œuvre au service des utilisateurs. Les réponses apportées aux demandes des visiteurs ne doivent pas présenter de caractère discriminatoire au sens de la loi, et doivent permettre à tous sans distinction d'éclairer leurs démarches de demande d'informations et/ou d'aide à l'orientation.

III. RESPECT DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME POUR LES ETABLISSEMENTS ET LES CANDIDATS DURANT LA PROCEDURE DE MISE EN RELATION

➤ Les écoles et les établissements

s'engagent à mettre en œuvre les moyens d'accompagnements de chaque jeune pour :

- Elaborer son projet de formation (Bilan, orientation. ...)
- Assurer son accueil au sein de l'établissement ;
- Valider les conditions économiques en toute transparence ;
- Préparer son insertion professionnelle ;
- ...

➤ Pour la création d'un compte sur Parcours Privé, l'utilisateur devra obligatoirement renseigner :

- Son nom ;
- Son prénom ;
- Son numéro de téléphone ;
- Son adresse mail.

Il pourra également préciser :

- Son niveau d'études ;
- Ses souhaits d'orientation (Domaines d'activités) ;
- Ses objectifs d'études recherchés ;
- La zone géographique qu'il privilégie pour ses études.

➤ Echanges de données

Dans le cadre des interactions sur la plateforme **PARCOURS Privé**, les coordonnées réciproques des utilisateurs et des responsables de formation seront partagées.

« **PARCOURS Privé** » s'engage à ne pas communiquer les données collectées à un tiers autre que les écoles et autres institutions sollicitées, conformément à la législation en vigueur (RGPD).

IV. RESPONSABILITE DE LA PLATEFORME

Les échanges issus de la mise en relation générée par la plateforme sont sous la seule responsabilité de chacune des parties (école/utilisateur).

La plateforme **PARCOURS Privé** ne saurait être tenue pour responsable des suites de la relation contractuelle entre l'école et le futur étudiant.